

Un investissement de 28 milliards de dirhams attendu d'ici 2021

L'investissement de l'Etat dans le secteur des infrastructures routières devrait se consolider annuellement de 7 milliards de dirhams. Il devrait atteindre les 28 milliards de dirhams d'ici 2021. Un objectif révélé par Abdelkader Amara lors de l'ouverture de la 10ème édition du Congrès national de la route. Le ministre de l'équipement, du transport, de la logistique et de l'eau a profité de l'occasion pour passer en revue les efforts consentis par l'Etat en matière de développement des infrastructures routières nationales.

L'investissement dans le secteur a connu une croissance soutenue durant les dix dernières années. En témoigne la hausse enregistrée sur deux caps. L'investissement annuel est ainsi passé de 5 milliards de dirhams entre 2008 et 2011 à 6,5 milliards de dirhams sur la période 2012-2017. Ceci traduit l'engagement du Maroc à disposer d'une infrastructure routière bien aménagée. Le secteur des transports représente 6% du PIB et emploie environ 10% de la population active urbaine. Le Maroc compte à ce jour un réseau routier de plus de



57.300 km, dont 43.300 km de routes revêtues, 1.200 km de voies express et 1.800 km d'autoroutes en service. Le parc d'ouvrages d'art compte, quant à lui, 9.900 unités. Le Congrès national de la route est une occasion pour le Maroc de développer ses partenariats, notamment avec les pays africains. Le ministre de tutelle a enchaîné les entretiens avec ses homologues

du Ghana, du Niger et de la Guinée Equatoriale. Ces échanges ont été axés sur les moyens de booster la coopération dans le secteur. Ces entretiens illustrent clairement l'ouverture du Maroc à la coopération Sud-Sud. La finalité étant de partager son savoir-faire dans le domaine, notamment en termes de gouvernance et de financement. Le Congrès national de la

route, qui prend fin ce mercredi, a connu la conclusion d'un protocole d'accord stratégique dans le domaine autoroutier. Un accord a été scellé entre Autoroutes du Maroc et Vinci Autoroutes renouvelant ainsi la coopération entre le Royaume et la France. Les deux parties ont initié le partenariat technique en 2017 favorisant ainsi le développement de l'explo-

itation industrielle, l'optimisation des processus liés aux activités de péage par l'intégration des nouvelles technologies ainsi que l'automatisation et la digitalisation. Le nouveau protocole signé permettra aux deux parties de partager leur expérience et exporter leur savoir-faire en matière de gestion de l'exploitation industrielle et de la construction des infrastructures.